

# Panorama des financements vélo nationaux – 2020

QUOI ?		POURQUOI ?	COMBIEN ?	QUI ? OÙ ? COMMENT ?	QUAND ?	PLUS D'INFOS
Nom du dispositif	Porteur/Référent du dispositif	Objectifs du dispositif - actions pouvant être cofinancées	Montant des aides et plafonds	Critères d'éligibilité	Calendrier	Lien(s), références et ressources
<b>Appels à projets vélo</b>						
Appel à projets Fonds Mobilités actives "Aménagements cyclables"	État	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pérenniser des pistes cyclables de transition</li> <li>&gt; Réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires.</li> <li>Les projets doivent s'inscrire dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire</li> </ul>	Budget global du fonds mobilités actives : 350 millions d'€ Seules les dépenses réalisées postérieurement à la date de dépôt du dossier et directement liées au projet sont éligibles.	Sont éligibles les maîtres d'ouvrage publics, les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale. Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL ou DSID). En effet, celle-ci peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à l'appel à projets ou les co-financer lorsqu'ils sont particulièrement structurants. Les fonds européens FEDER et FEADER sont également mobilisables. Des études de faisabilité doivent avoir été faites en amont du dépôt de dossier.	Edition 2020 Ouverture : 10/07/2020 Fin des dépôts : 30/10/2020	<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche</a>
<b>Prêts</b>						
Mobi Prêt	Banque des Territoires	Projets permettant d'impulser l'émergence de modes de transports innovants, inclusifs et respectueux de l'environnement. Infrastructures favorisant le développement des mobilités actives ou partagées : pistes cyclables	Enveloppe de 2 milliards € Jusqu'à 1 M€, 100 % du besoin d'emprunt Entre 1 M€ et 2 M€ : 75 % du besoin d'emprunt Au-delà de 2 M€ : 50 % du besoin d'emprunt	Sont éligibles les collectivités ayant la compétence transport : collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales, collectivités d'Outre-Mer et de Nouvelle-Calédonie, régime local doté de la personnalité morale, établissement publics de santé, établissements publics universitaire, SEM, SPL, Société du Grand Paris et société (dont entreprise locale) réalisant l'investissement conduit dans le cadre d'un PPP ou DSP.	Enveloppe 2019-2022 Prêt de 25 à 50 ans	<a href="https://www.banquedesterritoires.fr/mobi-preit">https://www.banquedesterritoires.fr/mobi-preit</a>
<b>Certificats d'économie d'énergie</b>						
Alvéole	FUB et ROZO	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aide à la création d'abris vélos et structures d'attaches vélo (financés à hauteur de 60 %)</li> <li>&gt; Soutien à des actions de sensibilisation à l'écomobilité auprès des usagers (optionnel, obligatoire pour les écoles élémentaires). Actions financées à 100 %.</li> <li>&gt; Soutien à hauteur de 60 % le coût de stationnements temporaires (jusqu'au 31 décembre 2020)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Consignes sécurisées (box) : jusqu'à 2000 € par emplacement</li> <li>&gt; Attache libre d'accès en extérieur : jusqu'à 700 € par emplacement</li> <li>&gt; Attache dans un local existant : jusqu'à 200€ par emplacement</li> </ul>	Les gestionnaires responsables de la mise en place de stationnements ou abris vélo à proximité des sites suivants sont éligibles : > d'un pôle de transports > d'un habitat social ou étudiant > d'un établissement d'enseignement > sur la voie publique (collectivités et établissements publics) Critères obligatoires pour les emplacements vélos : couverts, séparés des espaces de stationnement motorisés, avec système d'attache permettant d'attacher le cadre et la roue du vélo avec un antivol en U. Objectifs : 30 000 emplacements vélo sécurisés installés et 18 500 personnes sensibilisées	Date limite des dépôts : 14 novembre 2021 Fin du programme : 31 décembre 2021	<a href="http://www.programme-alveole.com">www.programme-alveole.com</a>
O'véo !	Energies Demain	Promouvoir l'utilisation des VAE pour les déplacements domicile-travail.	A préciser	Entreprises (TPE, PME, grands groupes) ainsi qu'établissements publics.	2020 - 2022 Objectif : amener 10 000 salariés et agents de la fonction publique à tester le VAE.	<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies</a>
Académie Des experts de la Mobilité Active (ADMA)	FUB et ROZO	Référentiel de qualité sur les connaissances liées au vélo et à la marche via un portail web et des programmations de formations. > Accompagner les politiques publiques et privées à l'intégration des volets vélo et piéton pour une planification plus favorable à leur développement. > Apporter une expertise sur l'aménagement d'infrastructures, l'intermodalité, le stationnement ainsi que l'accompagnement au changement. > Labelliser des experts vélo.	Le budget des CEE finance la mise en place du dispositif	Accès publique gratuit pour tous. Privé : formations gratuites Expert : formations payantes	2020 - 2022	<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies</a>
COLIS ACTIV	FUB	Organiser un réseau de livraison en mode actif sur les derniers kilomètres du colis. Versement d'une prime compensant la différence de coût par rapport à la livraison par véhicule thermique.	Budget du programme pilote : 5,8 millions d'€ dont 3,8 millions d'€ financés par les CEE	A mettre en place dans agglomérations possédant une "feuille de route qualité de l'air". 4 communes tests où le dispositif va subventionner la livraison de 5 millions de colis à vélo ou à pieds.	2020 - 2022	<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies</a>
Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable	Unis-Cité et AMRF	Diagnostic des pratiques et besoins des habitants pour établir des solutions collectives de mobilités économes en énergies fossiles.	A préciser	Doit se dérouler sur 15 territoires et auprès de minimum 50 000 habitants, en particulier des ménages aux revenus modestes.	2020 - 2022	<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-elisabeth-bonne-annonce-soutien-testat-12-nouveaux-programmes-deconomies</a>

Nom du dispositif	Porteur/Référent du dispositif	Objectifs du dispositif - actions pouvant être cofinancées	Montant des aides et plafonds	Critères d'éligibilité	Calendrier	Lien(s), références et ressources
Dotations de l'Etat aux territoires						
Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	Préfectures de Région (enveloppes régionales) - Les Préfectures de Département sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet	<p>&gt; Axe développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements.</p> <p>Projets en matière de transport durable, dont le vélo, dans le cadre du GPL par exemple le développement de plateformes de mobilité et les aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives.</p> <p>Dans le cas où la subvention a lieu dans le cadre d'un contrat signé entre un représentant de l'Etat et une collectivité éligible, la DSIL peut financer les dépenses de modernisation et d'études préalables dans la limite de 10% du montant total attribué.</p> <p>Au moins 35% de chaque enveloppe régionale doivent être consacrés à des projets s'inscrivant dans l'axe prioritaire « accélération de la transition écologique » du Grand Plan d'Investissement, initiative 4 « soutenir le développement de solutions de transport innovantes et répondant aux besoins des territoires »</p>	<p><b>Budget DSIL 2020 : 1.6 milliards d'€</b></p> <p>Répartition régionale des subventions.</p> <p>500 millions d'euros mobilisés pour l'initiative 4 entre 2018 et 2022</p>	<p><b>Collectivités éligibles :</b></p> <p>Communes, EPCI à fiscalité propre de métropole, régions d'outre-mer (Mayotte incluse) et PETR. Les maîtres d'ouvrages peuvent l'être si le contrat a été signé entre un représentant de l'Etat et une collectivité/groupement éligible.</p> <p>Les projets inscrits dans un "contrat de ruralité" peuvent bénéficier des subventions.</p> <p>Répartition entre régions à 35% en fonction de la population située au sein de la région, unité urbaine de moins de 50 000 habitants. Pour Mayotte, cela se fait pour 65% au prorata de la population au 1er janvier 2019.</p>	Périodicité annuelle 2020-2022	<p><a href="https://www.collectivites-locales.gouv.fr/soutien-a-l-investissement-faveur-des-territoires-version-2019">https://www.collectivites-locales.gouv.fr/soutien-a-l-investissement-faveur-des-territoires-version-2019</a></p> <p><a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf">http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf</a></p>
Dotations de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	Préfectures de Région (enveloppes régionales)	<p>Objectif de cohésion des territoires</p> <p>Nature des projets éligibles : "Les projets concourant à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics, particulièrement ceux portés par les conseils départementaux en matière scolaire".</p> <p>Cohérence avec les "contrats de ruralité", conventions "Action cœur de ville", "petites villes de demain" et politiques contractuelles déployées.</p>	<p><b>Budget DSID 2020 : 212 millions € en AE</b></p> <p>Répartition régionale des enveloppes</p>	<p>&gt; part "projets" : 77 % de l'enveloppe. Soutien aux projets d'investissement portés par les départements et la métropole de Lyon, collectivités de Corse et collectivités de Guyane, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon. Des enveloppes régionales sont comprises entre 1,5 million d'euros et 20 millions d'euros.</p> <p>&gt; part "péréquation" : 23 % de l'enveloppe. Pour les départements au potentiel fiscal le moins important, ajout à la section d'investissement de leur budget</p>	2020-2022	<p><a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf">http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf</a></p>
Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)	Préfecture de Département (enveloppes départementales)	<p>Gestion déconcentrée (commission départementale fixant des priorités). Des opérations sont définies comme prioritaires au niveau national mais ne comportent pas d'actions relatives à la mobilité active.</p> <p>Nature des projets éligibles : maintien des services publics en milieu rural ; revitalisation des centres-bourgs...</p> <p>&gt; Axe 1 : "Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes".</p> <p>Les opérations subventionnées doivent valoriser l'Agenda rural.</p>	<p><b>Budget DETR 2020 : 1.046 milliard €</b></p> <p>"Les subventions sont allouées en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique en favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural" (possible également de financer des études préalables).</p> <p>Répartition départementale des subventions.</p>	<p><b>Collectivités éligibles :</b></p> <p>&gt; Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole et 3 500 habitants dans les départements d'outre-mer ;</p> <p>&gt; Communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants dans les départements de métropole (et à 3 500 habitants dans les DOM) sans excéder 20 000 habitants dans les départements de métropole (et 25 000 habitants dans les DOM), et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes des départements de métropole et d'outre-mer dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants ;</p> <p>&gt; Communes de Saint-Pierre-et-Miquelon ;</p> <p>&gt; Dans les trois années à compter de la date de leur création, les communes nouvelles issues de la transformation d'un EPCI éligible à la DETR ou issues de la fusion de communes dont au moins une était éligible à la DETR l'année précédant la fusion.</p> <p>Cumulable avec la DSIL.</p> <p>Opérations inscrites aux contrats de ruralité et aux pactes Etat-métropole.</p>	2020-2022	<p><a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf">http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf</a></p>
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	Préfecture de Département (enveloppes départementales)	<p>Il est utilisé pour les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires comme les actions permettant d'accroître l'attractivité des territoires.</p>	<p><b>Montant non annoncé.</b></p> <p>Il est financé par une enveloppe régionale.</p>	<p>Vient en aide aux collectivités territoriales, entreprises ou associations pour les projets locaux.</p> <p>Il participe à la contractualisation entre l'Etat et collectivités territoriales (Contrats de Plan Etat Région) et au financement des conventions interrégionales de massif et des programmes interrégionaux contractualisés.</p> <p>Le fonds peut également intervenir au soutien des dispositifs régionaux d'appui technique aux politiques territoriales. Ces dépenses peuvent être assurées sous maîtrise d'ouvrage directe des préfetures.</p>	2020-2022	<p><a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf">http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44919.pdf</a></p>

Nom du dispositif	Porteur/Référent du dispositif	Objectifs du dispositif - actions pouvant être cofinancées	Montant des aides et plafonds	Critères d'éligibilité	Calendrier	Lien(s), références et ressources
Démarches contractuelles	CPER	Préfecture de Région Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. Axe transition énergétique : développer des transports propres et moderniser les équipements de chauffage au bois pour améliorer la qualité de l'air. - réduire les émissions de gaz à effet de serre - améliorer la qualité de l'air - éducation à l'environnement - encourager un développement territorial intégré Définition des programmes 2021-2027 en cours	<b>Budget total : 30 milliards €</b> Enveloppe pour l'axe transition écologique et énergétique : 5,6 milliards €. Répartition régionale des subventions.	Collectivités éligibles : régions, collectivités infrarégionales.	2015-2020 A venir : programmes 2021-2027	<a href="https://www.gdg.gov.fr/dossiers/contrats-de-plain-etat-region">https://www.gdg.gov.fr/dossiers/contrats-de-plain-etat-region</a>
	CPIER	Préfecture de Région gestionnaire au titre interrégional Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. Nature des projets éligibles : liaisons de rabattement, stationnement, amélioration de l'itinérance, création de nouveaux cheminements. Définition des programmes 2021-2027 en cours	Répartition des subventions entre les régions.	Prise en compte des impacts environnementaux, promotion de l'écotourisme. Doit être complémentaire avec les CPER de chaque région.	2015-2020 A venir : programmes 2021-2027	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr/homande/Grande-dossiers/CPER-CPER/Contrats-de-Plan-Interrégional-Etat-Regions-Vallee-de-Seine-2015-2020-CPER/La-strategie-de-developpement-de-la-vallee-de-la-Seine-Les-3-axes-principaux-du-CPER/">http://www.prefectures-regions.gouv.fr/homande/Grande-dossiers/CPER-CPER/Contrats-de-Plan-Interrégional-Etat-Regions-Vallee-de-Seine-2015-2020-CPER/La-strategie-de-developpement-de-la-vallee-de-la-Seine-Les-3-axes-principaux-du-CPER/</a>
	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de type régional	Conseil régional Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. > Axe Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Nature des projets éligibles : création d'infrastructures cyclables, mise en place de schémas directeurs, faciliter un report modal, améliorer l'intermodalité/multimodalité... > Axe Environnement et efficacité des ressources. Nature des projets éligibles : conservation, protection, promotion et développement des atouts touristiques culturels et naturels ainsi que des services connexes. Définition des programmes 2021-2027 en cours	<b>Budget total : 9,5 milliards €</b> Dont 364 millions pour promouvoir le transport durable Répartition régionale des subventions.	Le projet doit répondre aux objectifs européen traduits régionalement par le programme opérationnel FEDER.	2014-2020 A venir : programmes 2021-2027	<a href="https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeen/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER">https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeen/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER</a> Analyse des financements disponibles pour le vélo par Région et par programme européen réalisée par Vêlo & Territoires en 2016 : <a href="https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/">https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/</a>
	FEDER de type interrégional	Autorité de gestion au titre du programme interrégional Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. Valorisation du patrimoine naturel et culturel Définition des programmes 2021-2027 en cours	Répartition des subventions entre les autorités de gestion.	Territoires définis selon les aires d'influence des fleuves. Problématiques liées aux enjeux des massifs.	2014-2020 A venir : programmes 2021-2027	Analyse des financements disponibles pour le vélo par Région et par programme européen réalisée par Vêlo & Territoires en 2016 : <a href="https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/">https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/</a>
	Fonds Social Européen (FSE)	Ministère en charge de l'Emploi et comité régional de suivi Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. Objectifs : - Inclusion active et la lutte contre la pauvreté - Education et la formation tout au long de la vie - Accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité du travail > Axe 1 : accompagner vers l'emploi : faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, moderniser et améliorer l'accompagnement, promouvoir et inciter à la création et à la reprise d'activités. Sont éligibles des structures de réparation des vélos, associations, maisons du vélo... Définition des programmes 2021-2027 en cours	<b>Budget total : 6 milliards €</b> Décentralisation partielle de la gestion du FSE aux régions : les Conseils Régionaux gèrent 35 % de l'enveloppe nationale et l'Etat les 65 % restants. Enveloppe répartie selon : - Les régions les plus développées (jusqu'à 50 % du coût total du projet) - Les régions en transition (jusqu'à 60 %) - Les régions les moins développées (jusqu'à 85 %)	Les programmes opérationnels décrivent les champs d'activité (géographique ou thématiques) qui seront financés. Les bénéficiaires des projets du FSE sont très variés : travailleurs individuels, groupes de personnes, secteurs industriels, syndicats, administrations publiques ou entreprises individuelles. Les groupes de population vulnérables, qui ont des difficultés particulières à trouver un emploi ou se maintenir dans l'emploi (par exemple les demandeurs d'emploi de longue durée), font partie des publics cibles prioritaires de ces projets.	2014-2020 A venir : programmes 2021-2027	Analyse des financements disponibles pour le vélo par Région et par programme européen réalisée par Vêlo & Territoires en 2016 : <a href="https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/">https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/</a>
	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	Conseil régional et Ministère de l'Agriculture Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. > Priorité 6 6B : promouvoir le développement local des zones rurales. > Point 7.5 : aide à l'investissement à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et infrastructures touristiques à petite échelle. Nature des projets : développer et valoriser le réseau cyclable à vocation touristique, améliorer la mobilité des populations rurales dans leurs déplacements domicile travail. Définition des programmes 2021-2027 en cours	<b>Budget total : 11,4 milliards €</b> Répartition régionale des subventions	Organismes publics et privés ou organisations de la société civile.	2014-2020 A venir : programmes 2021-2027	<a href="https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeen/fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-FEADER">https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeen/fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-FEADER</a> Analyse des financements disponibles pour le vélo par Région et par programme européen réalisée par Vêlo & Territoires en 2016 : <a href="https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/">https://www.velo-territoires.org/evnement/journee-drc-2016-financements-europeens-velo/</a>
	INTERREG V	Autorité de gestion au titre du programme interrégional Programmes définis localement et pouvant varier de façon significative. Se référer aux documents de référence pour chaque programme. Axe 3 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs Axe 4 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources Sont soutenus les projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Définition des programmes 2021-2027 en cours	Budget global de <b>426 millions €</b> dont 359 millions euros de fonds FEDER Répartition des subventions entre les autorités de gestion	Peuvent bénéficier à hauteur de 75% les organisations privées à but non lucratif et de 85% pour les autorités publiques et des institutions soumises au droit public.	2014-2020 A venir : programmes 2021-2027	<a href="http://www.fonds-europeens-public.lu/fr/programmes/interreg/interreg-europe-2014-2020/index.html">http://www.fonds-europeens-public.lu/fr/programmes/interreg/interreg-europe-2014-2020/index.html</a>